



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2131 - Promotion de l'économie bas-rhinoise (ADIRA et Alsace International)

ADIRA - Convention financière et plan d'actions 2012

Rapport n° CP/2012/11

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention financière et du plan d'actions 2012 de l'ADIRA afférents à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.935.358 € au titre de l'année 2012.

Bilan 2011

Les éléments ci-dessous synthétisent les chiffres clés¹ de l'année 2011 :

- Accompagnement des entreprises locales : 320 nouveaux projets traités, 112 aboutis, représentant 1.533 créations d'emploi et 137 millions d'euros d'investissement. 30 Grands Comptes rencontrés.
- Actions à l'international : 53 dossiers reçus d'Alsace International (25%) ou de l'AFII (75%).
- Accompagnement des mutations économiques : 64 dossiers suivis, 567 emplois perdus et 1.901 emplois préservés. 22 dossiers restent en suspens (représentant 1.228 emplois menacés).
- Actions en faveur de l'innovation : Conduite de l'action Lean & Green dont l'objectif est d'accroître l'efficacité industrielle et environnementale des entreprises. Définition d'outils et de méthodologie d'évaluation quantitative et qualitative. Pool de 20 entreprises. Action menée en collaboration avec l'INSA pour la partie recherche.
- Accompagnement des projets territoriaux : Suivi actif de 5 plateformes départementales, de 15 zones d'activités intercommunales, 2 pépinières et 4 hôtels d'entreprises. Accompagnement du Conseil Général du Bas-Rhin sur Territoire 2030 et les contrats de territoire. Publication de chiffres-clés économiques à l'échelle des cantons, suivi de nombreux groupes de travail (SCOT, Pépinières et hôtels d'entreprises en Alsace, immobilier d'entreprises, observatoire des ZA, qualité des ZA,...). Mise en œuvre de alsace-developpement.com, site internet de promotion du foncier et de l'immobilier publics.

Les axes d'intervention 2012

Le plan d'actions de l'ADIRA pour 2012 s'articule autour des missions définies dans la convention cadre 2010-2012 adoptée par le Conseil Général du Bas-Rhin le 14 décembre 2009. L'ADIRA exercera ses missions selon les huit axes d'actions suivants :

Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement

Déclinée pour les opérations les plus complexes, cette ingénierie de projet sera mise en œuvre pour : identifier de nouveaux projets de développement ou de pérennisation d'activités (investissement, embauche, innovation, international, développement durable ...), mener des recherches foncières et immobilières, apporter conseil et appui en matière de montages financiers publics et privés, mobiliser et mettre en relations des partenaires économiques, techniques, institutionnels ... (prestataires, entreprises, universités, centres de recherche ...).

¹ Chiffres au 1^{er} novembre 2011

L'ADIRA poursuivra l'approche systématique des principaux employeurs industriels et internationaux du Bas-Rhin afin d'anticiper d'éventuelles difficultés ou au contraire, de saisir en amont des opportunités de développement des sites bas-rhinois. Elle travaillera également en collaboration avec les autres acteurs régionaux du développement économique, notamment la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, avec laquelle une convention définit les synergies et rôles de chacun dans le soutien aux entreprises bas-rhinoises.

Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères

En relais à l'action d'Alsace International, l'ADIRA est chargée d'assurer l'ingénierie de l'implantation des nouveaux investisseurs. L'objectif est d'assurer aux entreprises internationales une qualité de contact et de service continue : validation du site, accompagnement de la création, montage des dossiers d'aides, accueil des personnels, mise en réseau avec l'université et les centres de recherche, information aux élus et à la presse...

Accompagnement des mutations économiques

La conjoncture actuelle faisant qu'un grand nombre de sociétés bas-rhinoises sont confrontées à des difficultés économiques voire des restructurations, 2012 laisse augurer de nouvelles mutations économiques sur le territoire alsacien. L'ADIRA poursuivra son action auprès des entreprises et des territoires en difficultés. Il s'agit notamment d'assurer une veille économique, de participer aux réseaux d'alerte et d'intervention, d'accompagner les entreprises auprès du Médiateur Régional du Crédit, d'élaborer des diagnostics individuels, de rechercher des commandes, des activités nouvelles ou des partenaires, d'accompagner les restructurations et les reprises (ingénierie de projet, appui aux cellules de reclassement, ré-industrialisation de sites, information des élus...).

Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques innovantes, l'émergence de pôles de compétences et d'actions collectives

Moteur du développement endogène, l'innovation est une des « clés » de l'avenir de l'économie bas-rhinoise. L'ADIRA contribuera au développement des liens entre les entreprises et les acteurs publics de la recherche en s'appuyant sur diverses initiatives : pôles de compétitivité, Agence Régionale de l'Innovation, réseau Conectus ... L'ADIRA apportera également son expertise en matière d'offre foncière/immobilière pointue, adaptée à l'accueil d'activités scientifiques et technologiques, participera au développement des pôles et clusters et, plus largement, s'associera au lancement d'actions collectives susceptibles de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales. L'opération Lean & Green sera également poursuivie en 2012 par la création d'un club réunissant les entreprises ayant conduit la démarche en 2011, la diffusion de cette initiative auprès de nouvelles entreprises et la poursuite de la collaboration avec l'INSA sur le volet recherche (base de données).

Accompagnement des projets territoriaux

Comme elle le fait pour les acteurs économiques, l'ADIRA apportera un soutien et un accompagnement aux initiatives territoriales, notamment dans l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels -ALSABAIL ou bâtiments relais-, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises...), participation aux réflexions stratégiques, action en faveur des réseaux (réseau départemental des acteurs du développement des territoires, club des développeurs, appui aux agents des structures intercommunales) L'ADIRA sera également mobilisée pour contribuer à la promotion des zones d'activités et à l'animation des Plates-Formes Départementales. Pour cela, elle s'appuiera notamment sur le site internet de promotion de l'offre immobilière (alsace-developpement.com), dont elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des trois agences de développement économique et des trois collectivités financeurs.

L'expertise de l'ADIRA pourra également être sollicitée pour alimenter différentes réflexions stratégiques ou prospectives (SCOT², Contrats de Territoires ...). Enfin, dans ce cadre,

² SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

l'ADIRA s'attachera également à contribuer à la politique insertion-emploi du Conseil Général du Bas-Rhin (RSA notamment).

Accompagnement des collectivités dans la gestion des plates-formes départementales

L'ADIRA accompagnera les collectivités maître d'ouvrage de ces plates-formes dans leur mise en œuvre et leur gestion, via les actions suivantes : animation de la zone, émergence et mise en œuvre d'actions collectives, accompagnement des entreprises pendant et après leur installation, mise en place d'outils de gestion et d'évaluation, mise en place de procédures de suivi concernant l'entretien des espaces communs et réseaux de la zone.

Information et communication

De façon transversale, l'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'information et de communication sur l'économie bas-rhinoise : tenue de bases de données (entreprises, Z.A., immobilier...), veille et intelligence économique, suivi de l'actualité législative et fiscale, outils électroniques, préparation des éléments servant aux interventions publiques, études et diagnostics ...

Promotion, prospection France

L'ADIRA souhaite mettre en œuvre différentes actions de promotion et de prospection d'entreprises sur le territoire national afin de les inciter à s'implanter dans le Bas-Rhin. Les actions se déclineront comme suit : promotion et marketing direct, prospection, participations aux « Matinales » (Club des Ambassadeurs d'Alsace).

Budget 2012

Pour l'année 2012, le budget global de l'ADIRA est estimé à 2.638.228 €.

Aux côtés du Département (1.935.358 €), les principaux financeurs de l'ADIRA sont la Région Alsace (471.000 €), la Communauté Urbaine de Strasbourg (175.000 €) et la CCI de Strasbourg (25.000 €). Le reste du co-financement est apporté par la Chambre de Métiers d'Alsace, l'Union des Industries du Bas-Rhin, les cotisations des membres statutaires (2.590 €), les participations d'entreprises (21.520 €) et les produits financiers.

Le projet de plan d'actions 2012 précise l'affectation des moyens de l'ADIRA.

Pour mémoire, la subvention de fonctionnement accordée à l'ADIRA au titre de l'année 2011 s'élevait à 1.837.000 €. L'évolution budgétaire correspond à une montée en puissance des actions suivantes :

- Promotion, prospection France
- Gestion des plates-formes départementales

Ainsi, il est proposé d'accorder à l'ADIRA une subvention d'un montant de **1.935.358 €** au titre du fonctionnement 2012.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, s'est prononcée favorablement sur le projet de plan d'actions.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27332	65-6574-91	2 940 000,00 €	2 940 000,00 €	1 935 358,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Agence de Développement Economique du Bas-Rhin (ADIRA), une subvention d'un montant de 1.935.358 € au titre de l'année 2012.

Par ailleurs, elle approuve la convention financière et le plan d'actions 2012, annexés à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à signer ladite convention financière.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL